

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

N° VA_DEL2025_117

Objet : Retrait de délégation à un adjoint (André LAURENT)

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Christian CARNOIS, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Vu la délibération VA_DEL2020_55 du 5 juillet 2020 portant sur l'élection des adjoints, notamment de Monsieur André LAURENT en tant que dix-huitième adjoint ;

Vu l'arrêté du Maire n°35286 en date du 30 juin 2025 donnant délégation de fonction à Monsieur André LAURENT notamment dans les domaines de la gestion de l'énergie, de l'éclairage public, des carburants du parc automobile de la commune, au fleurissement de la ville, à la lutte contre toutes les pollutions et toutes les formes de gaspillage ;

Vu l'arrêté du Maire n°35624 en date du 25 septembre 2025 retirant l'intégralité de la délégation confiée à André LAURENT ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-18 qui dispose que lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ;

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver le retrait de la fonction d'adjoint à M. André LAURENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Farid OUKAID n'ayant pas

pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 6 octobre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250930-214222-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025